



## FICHE PRATIQUE

Tarifs applicables du 01 décembre 2020 au 31 décembre 2021 (TTC)

Article L441-1 alinéa 3 de la loi du 06 août 2015

Décret n°2016-230 du 26 février 2016

### Droit immobilier

Honoraires de négociation TTC sur la base du prix de vente

De 0 à 149.999 € ..... 4000 € + 3 % du prix de vente

A partir de 150.000 € ..... 3.000 € + 4% du prix de vente

Frais d'établissement en cas de mise en vente Interactive .....420 €

\*\*\*\*\*